



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande
 Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411 -2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Dubois Yvain (Ecologia conseils).....
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Commune d'Eyzin-Pinet.....
 Adresse : N° 147.....Rue chemin chez Fernand.....
 Commune ; Eyzin-Pinet.....
 Code postal : 38780.....
 Nature des activités : Bureau d'études en environnement et concertation.....

 Qualification : Ingénieur écologue.....

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR LA DEROGATION

| Nom scientifique Nom commun | Quantité(1) | Description (2) |
|---|-------------|-----------------|
| B1 <i>Aster amellus</i> Aster amelle | Max 10000 | Graines |
| B2 | | |
| B3 | | |
| B4 | | |
| B5 | | |

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude phytoécologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input checked="" type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 Renforcement d'une station isolée d'Aster amelle par transplantation de plants cultivés issus de la collecte de graines (objet de la dérogation)
 dans une station proche. Stations isolées en limite d'aire d'une espèce « En Danger » sur la liste rouge régionale.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : août 2025 à décembre 2026.....
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Récolte de graines pour mise en culture en vue d'un renforcement de population

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Ingénieur agronome

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Auvergne – Rhône Alpes

Départements : Isère

Cantons : Vienne

Communes : Saint-Romain-de-Surieu (collecte)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION. QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : La collecte de graines visera à échantillonner l'ensemble de la population mais n'excédera pas 5 % (<1 % visé) de la production de graines afin de n'avoir aucun impact sur cette espèce vivace.

Les plants issus de ces graines renforceront une population proche (Eyzin-Pinet), située dans un Espace Naturel Sensible (ENS) et sur des parcelles avec maîtrise foncière (une parcelle communale et une parcelle conventionnée). Des mesures de gestion favorables à l'Aster amelle sont préconisées, financées et mises en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion de l'ENS

Des démarches de sensibilisation auprès des propriétaires de la population d'Aster amelle de Saint-Romain-de-Surieu auront lieu.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un compte-rendu de la collecte sera adressé à la DREAL AURA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire, elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Eyzin-Pinet
Le 12 décembre 2024
Votre signature